



Dénomination 4P DEVELOPPEMENT

N° Gestion ST029912

Dépôt N° 2846 du 02/03/2012

Acte N° 4/5 Décision des associés (le 25/02/2012)

Séparateur Geide édité le 02/03/2012

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 Numéro de gestion

ST029912

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2012

Paramètre 5 Référence document

28464

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement

4P DEVELOPPEMENT SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 3000 Euros
Siège social 34 avenue Maurice Utrillo 95360 Montmagny
EN COURS DE CONSTITUTION
ACTE DE NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Les soussignés,

Monsieur Ricardo PEREZ ALVAREZ, né le 12 octobre 1950 à Barcelone (Espagne), Marié, domicilié au 34, avenue Maurice Utrillo 95360 Montmagny, ainsi que,

Monsieur Stéphane PEREZ, né le 8 août 1973 à Puteaux (92), Célibataire, domicilié au 9 rue des Moulins 77122 Monthyon, ainsi que,

Monsieur Fabien PEREZ, né le 30 septembre 1975 à Aubervilliers (93), Célibataire, domicilié au 11 rue Georges Clemenceau 95350 Saint-Brice, ainsi que,

Monsieur Laurent PEREZ, né le 1 janvier 1980 à Aubervilliers (93), Célibataire, domicilié au 34, avenue Maurice Utrillo 95360 Montmagny.

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société 4P DEVELOPPEMENT SAS pour désigner d'un commun accord un Administrateur de la Société, conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts de ladite Société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit

I – Nomination d'un Administrateur

Les soussignés nomment en qualité d'Administrateur de la Société

Monsieur Laurent PEREZ, né le 1 janvier 1980 à Aubervilliers (93), Célibataire, domicilié au 34, avenue Maurice Utrillo 95360 de nationalité Française

pour une période qui expirera à la date de la décision des actionnaires devant statuer sur les comptes annuels du premier exercice social à clore du 31 décembre 2012, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs de l'Administrateur

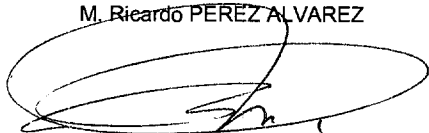
L'Administrateur exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 14 des Statuts.

III – Rémunération de l'Administrateur

L'Administrateur ne perçoit pas de rémunération. En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Paris en six originaux, le

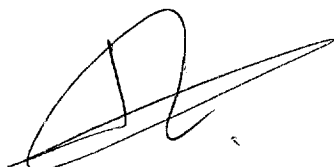
M. Ricardo PEREZ ALVAREZ



M. Stéphane PEREZ



M. Fabien PEREZ



M. Laurent PEREZ

